

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/02/2025 - 4966 - 2022 B 04806 - 920 675 386 - A&A Tacos

20250004966QL

Présence - Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Lille
Business Park - Bâtiment F - 87 rue du Molinel - 59701 Marcq-en-Barœul
Sarl au capital de 10 000 € - RCS Lille Métropole 921 569 679
T 03 20 74 68 31 - www.antaris.fr

Présence'
Conseil & Expertise comptable

Gestion prévisionnelle

Evaluation et transmission
d'entreprises

Comptabilité

SAS A&A TACOS

24A rue de Lille

59250 HALLUIN

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Chollet

Antaris'

Votre avenir
sereinement

Optaes
EXPERTS COMPTABLES

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01012023	Régime " simplifié d'imposition " ☒ ou " réel normal " ☐	(cochez la ou les cases correspondantes)
et clos le	31122023	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐ (entreprises de transport maritime)	
A IDENTIFICATION			
Dénomination de l'entreprise : SAS A&A TACOS		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :	
Adresse de l'entreprise : 24A rue de Lille			
59250 HALLUIN			
Téléphone :			
SIRET 92067538600014			
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Restaurant , serv. de restaurat. mobile	
		Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		23 644	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants b			
revenus nets exonérés (a - b) c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d		Total c + d	
3. Total		23 644	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)		23 644	
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %			
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)			
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI e			
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI f			
5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers à court terme et à long terme à long terme imposables au taux de 12,80 % à long terme différée de 2ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) dont plus-values à long terme dont plus-value à court terme exonérée (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)			
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ ZRR art 44 quindecies ☐ Zone franche d'activités art.44 quaterdecies ☐ Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐ Autres dispositifs ☐			
ZFU - territoires ent. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐			
Exonération ou abattement pratique sur les plus-values imposables à 12,80% sur le bénéfice professionnel Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif(art. 244 quater W) ☐			
7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) a - Bénéfice b - Déficit			
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).			
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif(art 39 duodecies) Moins-values à court terme (art 39 duodecies)			
- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%			
Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)			
8. Régime des sociétés de personnes Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés. Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9. Comptabilité informatisée L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé			
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I		Nom et adresse du conseil :	
PRESENCE 87 RUE DU MOLINEL BUSINESS PARK BAT F 59700 MARCQ EN BAROEUL Tél : 06 87 54 43 43			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cochez la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 12032024 Lieu : MARCQ-EN-BAROEUL	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire : PRESIDENT	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Signature : M. GHALIB AYOUB	

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : SAS A&A TACOS

et date de clôture de l'exercice :

31122023

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Raison sociale, Siren,
Adresse des associés personnes morales

Quote-part du
bénéfice ou
du déficit

Quote-part des
plus-values imposables
au taux réduit

Nom, Prénom, SPI,
Adresse des associés personnes physiques

Gérant

Date et lieu de naissance

Quote-part du
bénéfice ou du
déficit
professionnel

Quote-part du
bénéfice ou du
déficit non-
professionnel

Quote-part des
plus-values
imposables
au taux réduit

GHALIB AYOUB
4 Rue des Primeveres appt 54 Résidence Mano
59250 HALLUIN FRANCE

19122003
59 TOURCOING
FRANCE

EL GNAOUI ANIS
1 Allée Pierre Hachin
59250 HALLUIN FRANCE

22012004
59 TOURCOING
FRANCE

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2024)

Désignation de l'entreprise : **SAS A&A TACOS**

et date de clôture de l'exercice :

31122023

F

RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.
Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables

Valeur réévaluée

Prix d'acquisition

Plus-value ❷

❷ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I

BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

Bénéfice

Déficit

Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale

Autres locations meublées non professionnelles

Location gérance

Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon

Autres BIC non professionnels

Résultat avant imputation des déficits antérieurs

à reporter case 7a

à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise		SAS A&A TACOS		24A rue de Lille		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		59250 HALLUIN		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 2 0 6 7 5 3 8 6 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice précédent *		2	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	6 500	012		6 500	6 500
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	17 855	030	3 607	14 248	9 602
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	24 355	048	3 607	20 748	16 102
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	870	052		870
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	241	074		241	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	23 067	086		23 067	18 044
	Charges constatées d'avance *	092	1 592	094		1 592	96
	Total II	096	25 770	098		25 770	19 540
	Total général (I + II)	110	50 125	112	3 607	46 518	35 641
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		1 677			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		23 644		1 777	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		26 421		2 777		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		11 559		13 758	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		8 473		1 843	
	Comptes courants d'associés	173		66		17 263	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		20 097		32 864	
Total général (I + II + III)	180		46 518		35 641		
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		7 905
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SAS A&A TACOS**Néant ☐**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31122023Exercice N-1 clos le
31122022

		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215 217		214 218	
				221 029	40 262
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits		2 537	230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	223 566		40 262
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234			
	Variation de stock (marchandises) *	236			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	116 087		20 439
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240	530		(1 400)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	28 509		11 311
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	791	244	95
	Rémunérations du personnel *	250	41 741		6 313
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	7 076		1 064
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	3 259		348
	Dotations aux provisions	256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	851	262	
	Total des charges d'exploitation (II)	264	200 236		38 171
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	23 330		2 091
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280			
	Produits exceptionnels (IV)	290	314		
	Charges financières (V)	294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306			314
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	23 644		1 777
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	23 644	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	655			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
Dont divers*	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)	649			
	Dédution exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	23 644	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	23 644	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2023**

Libellé	Montant
---------	---------

Totalisation

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A&A TACOS						Néant ☐ *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	6 500	402		404		406	6 500		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 150	442	2 445	444		446	8 595		
	Installations générales agencements divers	450		452	878	454		456	878		
	Matériel de transport	460		462	4 000	464		466	4 000		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 800	472	583	474		476	4 383		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	16 450	492	7 905	494		496	24 355		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	205	532	1 658	534		536	1 863		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	9	544		546	9		
	Matériel de transport	550		552	722	554		556	722		
	Autres immobilisations corporelles	560	143	562	870	564		566	1 013		
TOTAL		570	348	572	3 259	574		576	3 607		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2023

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%

Totalisation

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A&A TACOS**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2023

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise : SAS A&A TACOS		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023	et clos le : 31122023	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	221 029
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	2 535
TOTAL 1	106	223 564
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	127 824
Variation négative des stocks	145	530
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	7 285
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	851
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	136 490
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 87 076
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	87 076
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	223 564
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 92067538600014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&A TACOS

ADRESSE (voie) 24A rue de Lille

CODE POSTAL 59250

VILLE HALLUIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique Ghalib Prénom(s) AYOUB
Nom marital GHALIB % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 19122003 N° département 59 Commune TOURCOING Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie Rue des Primeveres
Code postal 59250 Commune HALLUIN Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique EL GNAOUI Prénom(s) ANIS
Nom marital EL GNAOUI % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 22012004 N° département 59 Commune TOURCOING Pays FRANCE
Adresse : N° 1 Voie Allée Pierre Hachin
Code postal 59250 Commune HALLUIN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 92067538600014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&A TACOS

ADRESSE (voie) 24A rue de Lille

CODE POSTAL 59250

VILLE

HALLUIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A&A TACOS

du 01/01/2023

Adresse 24A rue de Lille

59250 HALLUIN

au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	23 644
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	1 777
Nom et qualité du signataire		A MARCQ-EN-BAROEUL....., le 12/03/2024	
M. GHALIB AYOUB		Signature,	
PRESIDENT			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

SAS A&A TACOS
24 A RUE DE LILLE
59250 HALLUIN
RCS LILLE LETROPOLE : 920 675 386

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

Procès-verbal des délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 28 JUIN à vingt heures, les Associés de **SAS A&A TACOS**, Société par Actions Simplifiée au Capital de 1000 Euros, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur GHALIB AYOUB, Président .

Le Président constate que les Associés présent possèdent ensemble la totalité du Capital Social, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions conformément à la loi et aux statuts.

Etaient présents :

- ✓ Monsieur GHALIB Ayoub détenteur de 50% des actions du capital social
- ✓ Monsieur EL GNAOUI Anis détenteur de 50% des actions du capital social

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation des comptes 2023
- Répartition du Bénéfice

Après discussion et diverses questions, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:



PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés donne acte à la Présidence de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation des associés ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des documents du bilan 2023,
Approuve les comptes sociaux et fiscaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après proposition du Président, affecte le *bénéfice d'exploitation*
de l'exercice 2023, du 01/01/2023 au 31/12/2023, d'un montant de
23643,69 euros aux comptes courants des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
De tout ce dessus, il a été dressé procès-verbal.**

Monsieur GHALIB Ayoub
Président de la SAS

